

ACTIONS AU NIVEAU DE L'AEROPORT CIVIL

Etat au 31 décembre 2014

L'ADMINISTRATION	
EXIGENCES :	RESULTATS:
Validation du règlement de l'Aéroport de Sion par l'OFAC. Des directives ont été éditées sur la base du règlement qui est appliqué actuellement.	La validation n'est toujours pas faite.

LES NUISANCES	
EXIGENCES :	RESULTATS :
Les GPU sont en fonction sur les emplacements Nord et Sud de l'Aéroport. Dès l'immobilisation des avions après atterrissage, les APU sont déclenchés. Lors de la préparation au décollage, les GPU sont obligatoires; les <u>APU</u> ne sont tolérés que pour les avions qui doivent le faire pour des raisons techniques, mais au <u>maximum 15 minutes</u> .	Si les GPU sont utilisés correctement côté NORD de l'Aéroport, ils ne le sont que sporadiquement côté SUD. M. Karrer s'engage à faire respecter ce processus. Les bâtiments GRELY sis au SUD sont équipés de plusieurs GPU, tous les 25 mètres.
Stationnement des hélico et construction d'un mur anti- bruit derrière le hangar hélicoptères sulfatage (Nord-Ouest de l'Aéroport)	Aucun mur anti- bruit ne sera construit; le canal a été déclaré comme site protégé dû à la présence d'écrevisses suisses.
L'Aras ne veut pas d'engorgement « hélicoptères » au NORD de l'aéroport.	Les 4 places de parking hélicoptères seront déplacées à l'EST près de la Maison du Sauvetage. 2015
Présence des avions à réaction civils Hunter et Venom. Essais de réacteur à déplacer mais où ????	En cours de discussion.
Respect des horaires et des conditions de vol par les hélicoptères (sulfatage, vols stationnaires, ...)	L'OFAC a donné une autorisation de décollages à 06h00 depuis des sites hors aéroport; mais les hélicoptères décollent avant 06h00. Les parties ne sont pas d'accord sur le terme « début du travail ». Est-ce la mise en route des rotors ou le début du sulfatage sur le site ?
Réduction des horaires de vol pour les avions de voltige	La modification du règlement sera traitée après de l'homologation du règlement de l'Aéroport. Les avions font leurs manœuvres au-dessus du secteur Riddes- Saxon. A faire respecter

LES AMENAGEMENTS	
EXIGENCES :	RESULTATS :
Construction de hangars sur la zone des Champs-Neufs :	En standby car les éventuels acheteurs attendent la décision des Forces aériennes.
Construction d'un hangar et d'un atelier – remplacement des halls en bois utilisés actuellement par Air Glaciers	La construction des bâtiments Air Glaciers est terminée; le village bois sera ensuite démoli et le tarmac modifié avec l'installation de 2 GPU électriques dans le tarmac.
Réaménagement des hangars Aéro Club	Plans à présenter
Ré- aménagement du mur anti- bruit NORD derrière les aires de stationnement.	Le prolongement du mur anti – bruit actuel NORD sur une cinquantaine de mètres sera effectué en 2015
Construction d'un hangar par Heli Alps – SUD EST	Les travaux devraient débuter en 2015.
Approche par satellite pour les avions de type Airbus A320	Validation pratique; reste la validation administrative et la recherche de compagnies charters intéressées.

CE QUE NOUS AVONS OBTENU en 2014	
EXIGENCES :	RESULTATS :
Respect des routes de vol (entrées/sorties) par les hélicoptères	Entrées par le NORD se fait vers le SUD avec 2 traversées de piste pour aller stationner. Direction de l'Aéroport et Skyguide ont écrit des prescriptions sur les routes de vol hélicoptères. Mise en place : 01.01.2014
Halles GRELY gérées par TAG Aviation – nuisances	Les nuisances sonores et lumineuses ont été solutionnés à satisfaction des riverains.